Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260615-0506202601-DE

Commune de LOHUEC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°0506202601

Séance du 05 juin 2026

Nbre de Membres afférents au Conseil municipal :11
Présents : 11
Exprimés : 10

Date de la convocation : 01/06/2026
Date d'affichage :

Le à 19 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Claude LOZAC'H, maire,

Etaient présents : LOZAC'H Claude, THOS Fanny, PRIGENT Gwénaël, DUBOURG Justine, BOURDOULOUS Marie-Paule, DUBOURG Claude, GARION Stéphane, LE CLEC'H Ludivine, MELL Emilie, LE BRAS Jean-Yves
Etaient absents : DALMAT Pierre
Secrétaire de séance : DUBOURG Justine

Objet de la délibération : **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 avril 2026**

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de conseil municipal du 03 avril 2026.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance citée ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 03 avril 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 03 avril 2026.

Fait à Lohuec, le 05 juin 2026

Pour extrait conforme

Le maire,

MAIRIE DE LOHUEC (Côtes-d'Armor)

Le Maire,
Claude LOZAC'H